

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 02/04/2026**

Pour 410 STUDIO

SAS au capital de 800€

Siège social : 1 Rue de la Louisiane Bâtiment D, Appartement 89, 31200 Toulouse

Immatriculation au RCS, numéro : 981 924 905 R.C.S. Toulouse

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société 410 STUDIO, se réunit ce jour, jeudi 2 avril 2026, à 17h53, en audioconférence, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables. Les moyens techniques permettant la participation à distance ont été validés en amont de la séance et tous les participants ont confirmé leur connexion avant l'ouverture de l'assemblée.

Présents ou représentés :

- **Monsieur Léo Galtier**, associé, 600 actions
- **Monsieur Arthur Hervé**, associé, 200 actions

Total des actions représentées : 800 sur 800, soit 100% du capital.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Présidence :

La séance est ouverte sous la présidence de Léo Galtier, en sa qualité de Président de la société.

Secrétaire :

Léo Galtier est désigné comme secrétaire de séance.

2 - ORDRE DU JOUR

- 1.1 Information du transfert du siège social hors ressort et modification de l'article 4 des statuts.
- 1.2 Refonte et simplification générale des statuts (suppression d'articles et passage au numérique).
- 1.3 Nomination d'un premier Directeur Général à titre gratuit.
- 1.4 Rémunération du Président.
- 1.5 Quitus aux dirigeants.
- 1.6 Pouvoirs pour les formalités.

3 - RÉOLUTIONS

Première résolution : Transfert du siège social

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 1 rue de la Louisiane, 31200 Toulouse au 72 Avenue de Millau, 12170 Réquista, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de Rodez.

Deuxième résolution : Refonte des statuts

L'Assemblée approuve la simplification des statuts, incluant la suppression des articles 12, 14, 15, 16, 21, 22 et 31 de la version précédente, ainsi que l'adoption des communications électroniques. Le texte des nouveaux statuts, certifié par le Président, est adopté comme référence officielle.

Troisième résolution : Nomination du Directeur Général

Conformément aux statuts simplifiés, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Directeur Général : Arthur HERVÉ, demeurant au 24 Rue Turbil, 69003 Lyon. Ses fonctions sont exercées à titre gratuit pour une durée indéterminée. L'intéressé, présent, accepte son mandat et déclare ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction. En conséquence, aucun salaire, honoraires ou rémunération de quelque nature que ce soit ne sera versé au titre de ce mandat social, et ce, jusqu'à décision collective contraire des associés statuant à la majorité des voix. Cette décision, agréée par écrit ce jour, est immédiatement applicable.

Quatrième résolution : Rémunération du Président

L'Assemblée confirme et ratifie que les fonctions de Président ont été exercées à titre gratuit depuis la création de la Société. Les associés reconnaissent qu'aucune rémunération n'était due ni versée pour les exercices clos, et renoncent mutuellement à toute réclamation à ce titre. En conséquence, aucun salaire, honoraires ou rémunération de quelque nature que ce soit ne sera versé au titre de ce mandat social, et ce, jusqu'à décision collective contraire des associés statuant à la majorité des voix. Cette décision, agréée par écrit ce jour, est immédiatement applicable.

4 - QUITUS AUX DIRIGEANTS

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de l'exécution des décisions précédentes, donne quitus entier et définitif au Président pour sa gestion et l'exécution des opérations de restructuration statutaire. Elle décharge les dirigeants de toute responsabilité concernant les formalités entreprises jusqu'à ce jour dans le cadre de ces modifications.

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h04.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Fait à Réquista, le 02/04/2025

Président
Léo Galtier

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire de séance
Léo Galtier

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, similar to the one of the President.